



## PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT D'UN CHANGEMENT DE PRÉNOM

### I – POUR LES FRANÇAIS MAJEURS

- **Demande de changement de prénom** : cerfa n°16233\*01 ;
- **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique ;
- **Acte de naissance** : **copie intégrale de moins de 3 mois** à demander à la ville de naissance ou au Service central de l'état civil basé à Nantes pour les personnes nées à l'étranger ;
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **Si le demandeur est hébergé, fournir en plus** : pièce d'identité et attestation d'hébergement de l'hébergeant ;
- **Justificatifs prouvant l'intérêt légitime au changement de prénoms** : diplômes, contrats de travail, factures, avis d'imposition, correspondance professionnelle (courriers, mails), attestations de proches, de collègues, de médecins, etc.

### II – POUR LES FRANÇAIS MINEURS

- **Demande de changement de prénom** : cerfa n°16234\*01 signé par le(s) représentant(s) légal(ux) ;
- Pour le mineur :
  - **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique,
  - **Acte de naissance** : **copie intégrale de moins de 3 mois** à demander à la ville de naissance ou au Service central de l'état civil basé à Nantes pour les personnes nées à l'étranger,
  - **Consentement personnel du mineur de plus de 13 ans** à ce changement de prénom (modèle en page 4 du cerfa) ;
- Pour le(s) représentant(s) légal(ux) :
  - **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique,
  - **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **Justificatifs prouvant l'intérêt légitime au changement de prénoms** : diplômes, contrats de travail, factures, attestations d'inscription scolaire, attestations de proches, de médecins, etc.

### III – POUR LES ÉTRANGERS MAJEURS

- **Demande de changement de prénom** : cerfa n°16233\*01 ;
- **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique ;

- **Acte de naissance :**
  - **Copie intégrale de moins de 6 mois** à demander à la ville de naissance, légalisée et/ou apostillée le cas échéant. Elle doit impérativement être accompagnée d'une **traduction en français effectuée par un traducteur assermenté**,
    - S'il s'agit d'un **acte unique** : présenter l'acte ainsi qu'une copie certifiée conforme par le consulat du pays de moins de 6 mois et, le cas échéant, une traduction en français faite par un traducteur assermenté de moins de 6 mois,
  - **Ou extrait plurilingue** de moins de 6 mois à demander à la ville de naissance ;
- **Certificat de coutume de moins d'un an** précisant la législation du pays en matière de changement de prénom (le demander à l'ambassade ou au consulat du pays en France) ;
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **Si le demandeur est hébergé, fournir en plus** : pièce d'identité et attestation d'hébergement de l'hébergeant.

**Attention :** Les personnes ayant uniquement la nationalité allemande, autrichienne, espagnole, italienne, luxembourgeoise, néerlandaise, portugaise ou turque ne pourront effectuer cette démarche en France. En revanche, la demande est recevable pour les ressortissants de ces pays ayant également la nationalité française (double nationalité) ou étant réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire (voir plus bas).

#### IV – POUR LES ÉTRANGERS MINEURS

- **Demande de changement de prénom** : cerfa n°16234\*01 signé par le(s) représentant(s) légal(ux) ;
- Pour le mineur :
  - **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique,
  - **Acte de naissance :**
    - **Copie intégrale de moins de 6 mois** à demander à la ville de naissance, légalisée et/ou apostillée le cas échéant. Elle doit impérativement être accompagnée d'une **traduction en français effectuée par un traducteur assermenté**,
      - S'il s'agit d'un **acte unique** : présenter l'acte ainsi qu'une copie certifiée conforme par le consulat du pays de moins de 6 mois et, le cas échéant, une traduction en français faite par un traducteur assermenté de moins de 6 mois ;
    - **Ou extrait plurilingue** de moins de 6 mois à demander à la ville de naissance ;
  - **Consentement personnel du mineur de plus de 13 ans** à ce changement de prénom (modèle en page 4 du cerfa) ;
  - **Certificat de coutume de moins d'un an** précisant la législation du pays en matière de changement de prénom (le demander à l'ambassade ou au consulat du pays en France) ;
- Pour le(s) représentant(s) légal(ux) :
  - **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique,
  - **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **Justificatifs prouvant l'intérêt légitime au changement de prénoms** : diplômes, contrats de travail, factures, attestations d'inscription scolaire, attestations de proches, de médecins, etc.

## V – SELON LA SITUATION MATRIMONIALE DU DEMANDEUR

- **Demandeur marié :**
  - Copie intégrale de moins de 3 mois de l'**acte de mariage**,
  - Copie intégrale de moins de 3 mois de l'**acte de naissance de l'époux**.
- **Demandeur pacsé :**
  - Copie intégrale de moins de 3 mois de l'**acte de naissance du partenaire**.

## VI – SI LE DEMANDEUR A DES ENFANTS

- Copies intégrales de moins de 3 mois des **actes de naissance** des enfants ;
- Copies intégrales de moins de 3 mois des **actes de mariage des enfants** le cas échéant.

## VII – POUR LES RÉFUGIÉS (selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – OFPRA)

- **Demande de changement de prénom** : cerfa n°16233\*01 ;
- **Pièce d'identité en cours de validité** délivrée par une administration publique ;
- Certificat original de moins de 3 mois tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'OFPRA (201 rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex) ;
- Justificatifs prouvant l'intérêt légitime de la demande de changement de prénom ;
- Les documents cités ci-dessus selon leur statut matrimonial et familial.